



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA

Absents avec procuration : Muriel JACQUES (procuration à Jean-Pascal MARTIN), Marie-Claude MILLET (procuration à Josy LAUR), Lucie FAVARETTO (procuration à Elsa SOARES), Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE).

Absents : Céline BERRIE, Catherine CHICQUENOY, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H40

En raison du court laps de temps entre les deux conseils municipaux du 14 et 21 mars, le compte-rendu de la séance du 14 mars n'a pas pu être envoyé aux membres du Conseil, il leur est donc distribué en début de réunion. Les deux comptes rendus seront mis à l'approbation des membres lors du prochain conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1 Vote des taux d'imposition 2019
- 2 Examen et vote des budgets 2019
 - a) Commune
 - b) Lotissement
 - c) Logement sociaux
 - d) Caisse des écoles
 - e) Energies renouvelables
- 3 Questions diverses

En guise de préambule à l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à Christophe ROGER, 1^{er} adjoint chargé des finances, pour une présentation de l'évolution financière de la commune. Celui-ci s'appuie sur les ratios et graphiques présentés à la commission finances du mardi 19 mars.

Il ressort de cette analyse les points suivants :

- Concernant la dotation forfaitaire : une diminution constante depuis plusieurs années soit entre 2013 et 2018 moins 148 657 €.
- Concernant les charges à caractère général : une maîtrise de ces charges depuis quelques années, même si en 2018 on constate une légère hausse. Des frais de

rattachement liés à des travaux réalisés par la communauté de commune, des frais en référence à l'année 2017 facturés en 2018 et un contrat de maintenance supplémentaire expliquent notamment cette évolution.

Malgré cela on peut constater une diminution des charges de 119 841 € entre 2013 et 2018. Cependant, le 1^{er} adjoint explique qu'il sera très difficile d'être encore plus économe en maintenant un fonctionnement normal.

- Concernant les contributions directes : On peut remarquer une certaine stabilité, même s'il y a eu une légère hausse de l'impôt en 2018 due à l'évolution des bases décidées par l'État. La municipalité ayant choisi quant à elle depuis de nombreuses années de ne pas augmenter ses taux.

- Concernant les charges de personnel : Même si cela reste une charge très importante pour la commune, on peut constater une légère baisse entre 2018 et 2017 expliquée par une diminution de l'effectif sans que cela impacte pour l'instant le fonctionnement et l'entretien de la commune.

- Concernant les critères financiers : l'épargne brute (critère observé très régulièrement dans les collectivités), recettes réelles – les dépenses réelles – les travaux en régie est tout à fait satisfaisante avec un taux de 16%. Cela fait plusieurs années que l'épargne brute se situe autour de 350 000€, ce qui est correct pour une collectivité de taille de Praysac.

- Concernant la dette : Christophe ROGER présente un ratio de désendettement en nombre d'années. Il montre qu'en 2013/2014 les résultats n'étaient pas bons (9,7 et 14,6 années), mais que depuis 4 ans ce ratio de désendettement a été ramené à environ 5 années. Il explique aussi que des emprunts se sont terminés et d'autres vont arriver à échéance, permettant ainsi à la commune d'investir à nouveau sans alourdir exagérément la dette. Il informe l'assemblée qu'en 2019 un prêt relais sera contracté ; il permettra d'attendre les versements des subventions obtenues pour le projet du complexe sportif.

Concernant le personnel, Madame le Maire précise qu'au 31 décembre 2018 il y avait 23 agents titulaires pour 19.6 Equivalent Temps Plein et 11 agents contractuels pour 7.8 ETP cela fait 34 personnes pour 27,4 ETP qui se répartissent de la façon suivante :

- Titulaires : 5 administratifs dont 1 policier, 13 personnes au niveau des filières techniques (ateliers municipaux et ménage) 2 personnes filière sociale (ATSEM école maternelle) 3 personnes filière animation

- Contractuels : 3 CDD aux ateliers municipaux, 5 aux écoles, 1 à la bibliothèque et 2 en animation

Elle ajoute également que fin 2018 deux agents titulaires ont quitté la collectivité (retraite et radiation suite à longue maladie) et qu'en 2019 plusieurs agents vont partir à la retraite : deux titulaires (filières administrative et école) et un contractuel (filière technique). Cela montre qu'il va y avoir des évolutions et un renouvellement du personnel dans les années à venir. Cela induit forcément des évolutions au niveau du prévisionnel budgétaire avec une diminution de la masse salariale pour les titulaires et une augmentation pour les contractuels.

Sans questions sur cette introduction globale, Madame le Maire propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1 vote des taux d'imposition 2019

Madame le Maire réitère la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019. Elle propose donc à l'assemblée de maintenir les taux suivants pour 2019 :

- Taxe d'Habitation : 9.07 %
- Foncier Bâti : 18.81 %
- Foncier non bâti : 159.01 %

Elle précise que pour l'année 2019 le produit fiscal attendu s'élève à 1 194 418 €

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

2 Examen et vote des Budgets 2019

a) Budget Communal

Madame le Maire présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

En voici quelques points essentiels :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 2018 = 535 850€ ; 2019 = 559 650 € augmentation achat et entretien espaces verts, achat livres, matériel roulant car la flotte est vieillissante, maintenance, prévision d'un budget pour les animations à la bibliothèque et cyberbase, cantine (augmentation du prix des tickets demandée par le département), personnel de rattachement en lien avec les travaux réalisés par la communauté de communes non imputés en section d'investissement
Charges personnel légère baisse : 2018 = 1 169 350 ; 2019 = 1 126 269.71

Recettes

Atténuation des charges est un poste difficile à évaluer car il correspond au versement des indemnités en cas d'arrêt maladie d'un agent et aux aides perçues pour les contrats aidés.

Impôts et taxes : concernant les contributions directes (taxe foncière, taxe d'habitation) augmentation des bases d'où une augmentation de 28 000 €

Dotation de solidarité de la CCVLV en baisse de 20% soit environ 6000 € en moins

Autres produits de gestion courante : légère hausse expliquée par la location du village de vacances.

Madame le Maire précise que le budget est voté un peu plus tôt cette année pour pouvoir continuer à fonctionner notamment en investissement en raison des travaux du complexe sportif et de loisirs. Toutes les informations concernant les montants des dotations ne sont pas encore parvenues à la mairie ; les chiffres sont donc ceux de l'année dernière. S'il s'avérait en court d'année qu'il y ait un écart trop important un budget modificatif pourrait être présenté.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- Opération d'équipement : prévision autorisant si nécessaire le remplacement d'un véhicule et le renouvellement du serveur informatique.

- Bâtiments communaux : Réalisation de la nouvelle salle associative dont l'appel d'offres a été lancé, travaux aux logements sociaux ainsi qu'aux toilettes du presbytère.

- Cyber base : renouvellement du matériel informatique et aménagement de l'espace d'accueil avec la mise aux normes handicapés pour l'accès au futur espace de co-working installé par la communauté de communes dans la salle Cornu. (les travaux à l'intérieur de la salle ainsi que la rénovation des toilettes attenantes seront financés par la Communauté ; cela devrait débiter à l'automne.

- Eclairage public et réseau : renouvellement de l'éclairage public obsolète suivant le calendrier prévu, EP allée des Roseaux ainsi qu'au complexe sportif, réfection de la voirie de l'allée entre

les deux écoles, enfouissement des réseaux rue de la République, aménagement sécuritaire de la RD 811 au centre bourg.

- Rue de la République phase II : trottoir et aménagement sécuritaire (projet présenté lors du dernier Conseil Municipal).

- Complexe sportif et de loisirs : Restes à réaliser important car la plus grosse tranche de travaux prévue à l'automne 2018 n'a débutée qu'au mois de décembre 2018. La plus grosse partie de la dépense sera réalisée en 2019.

- Assainissement-pluvial : étude effectuée l'année dernière et qui préconise notamment la réalisation d'un bassin de rétention au niveau de la maison de santé. Financement prévu pour l'étude technique liée à la réalisation de ce bassin. Madame le maire précise que le budget qu'il faudrait prévoir pour réaliser tous les travaux nécessaires est énorme d'autant qu'il n'existe plus aucune subvention.

- Emprunt et dettes assimilés : augmentation expliquée par un remboursement du prêt relais correspondant aux subventions obtenues pour le projet du complexe sportif et de loisirs.

A l'issue de cette présentation, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de voter le budget comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 662 020.58	2 662 020.58
INVESTISSEMENT	2 772 392.36	2 772 392.36
TOTAL BUDGET	5 432 412.94	5 432 412.94

Vote : 4 abstentions 15 voix Pour

b) Budget Lotissement

Après en avoir détaillé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Christophe ROGER propose de voter le budget Lotissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	395 796.78	395 796.78
INVESTISSEMENT	391 796.78	391 796.78
TOTAL BUDGET	787 593.56	787 593.56

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

c) Budget Logements sociaux

Madame le Maire présente le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	73 120.19	73 120.19
INVESTISSEMENT	67 245.22	67 245.22
TOTAL BUDGET	140 365.41	140 365.41

Vote : 2 abstentions 17 voix Pour

d) Caisse des Ecoles

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget 2019 de la caisse des écoles, arrêté comme suit :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement :

Dépenses : 9 000€ Recettes : 9 000€

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

e) Energies renouvelables

Christophe ROGER présente le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, puis Fabienne SIGAUD propose de voter le budget Energies renouvelables comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	285 063.40	285 063.40
INVESTISSEMENT	289 860.18	289 860.18
TOTAL BUDGET	574 923.58	574 923.58

Michel LACOMBE remarque qu'un tel budget est propice pour réinvestir sur un nouveau projet. Christophe ROGER lui répond qu'en effet le budget le permettrait et que plusieurs projets sont à l'étude comme par exemple la couverture en panneaux photovoltaïques du toit du cinéma ou encore une opération d'économie d'énergie pour les logements sociaux. Les dossiers de demande d'aides liés à ces projets seront élaborés courant 2019 ; ces investissements pourront donc être programmés par la municipalité élue en 2020.

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

1 Questions diverses

Madame le Maire annonce aux membres de l'assemblée l'initiative de l'association des commerçants qui cherche à redynamiser l'activité économique. Elle précise également que l'association souhaite ouvrir aux autres acteurs économiques de la commune la possibilité d'échanger, de réfléchir à un projet commun. A cet effet, l'association organise un apéritif dînatoire le 27 mars 2019 : les artisans, les professions libérales, les agriculteurs, les vigneronns de la commune sont invités. Les élus de la commune et de la communauté de communes seront présents et soutiendront cet événement.

Christophe ROGER rappelle que le marché de Prayssac est en compétition pour le plus beau marché de la région Occitanie, il informe que l'office de tourisme et la dépêche seront sur place vendredi matin l'un pour distribuer des flyers et inciter les gens à voter, l'autre pour effectuer un reportage.

Pour conclure, il invite l'ensemble de la population à voter pour que le marché de Prayssac se maintienne en tête des votes.

Sans autres questions, Madame le Maire lève la séance à 22h00